

Corps biologique et social de la travailleuse domestique au Sénégal

Absa Gassama

DANS **CORPS 2018/1 N° 16**, PAGES 305 À 314

ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 1954-1228

ISBN 9782271119681

DOI 10.3917/corp1.016.0305

Date de mise en ligne : 18/09/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-corps-2018-1-page-305?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Corps biologique et social de la travailleuse domestique au Sénégal

Absa GASSAMA

Introduction

L'étude du travail domestique à partir d'un corpus de 43 entretiens biographiques avec des personnes que nous avons rencontrées sur les marchés du travail domestique au Sénégal, nous a permis de noter que l'important c'est aussi les entités concrètes, supports de sens et de structures, auxquelles nous sommes confrontés en tant qu'être pensants. Alors, nous avons observé le corps de la travailleuse domestique, à travers son parcours professionnel, comme un corps porteur de sens lorsqu'il est mu dans le travail. À cet effet, nous allons suivre des trajectoires individuelles pour voir comment des individus en arrivent à s'inscrire sur le marché du travail domestique et comment ils y évoluent, sachant que les carrières sont soumises aux contraintes des cadres sociaux. Nous

mettons ainsi en évidence «les liens les plus évidents entre le cycle de la vie biologique et le cycle de la vie sociale» (Hughes, 1996: 178) dans la pratique du travail domestique salarié, c'est-à-dire comment chacun apprend et fait des choix au contact d'autres individus ainsi que le rôle que jouent ces contacts avec les autres. Nous allons donc ici étudier les trajectoires des domestiques sur le marché du travail, le contrôle social effectué sur elles, les relations de genre que leur travail permet de saisir et qui peuvent aller jusqu'à la confusion des rôles. Et pour terminer, nous verrons les solidarités familiales qui permettent d'échanger du travail domestique. Les 2 entretiens dont nous nous servons dans cet article sont issus de notre corpus de 43 entretiens biographiques.

Trajectoires sur le marché du travail domestique

Marième qui était entrée une première fois sur le marché du travail domestique

pour prendre la relève du travail de sa mère, en était sortie quand elle s'était

mariée. Mais elle va y retourner lors de son divorce qui s'est produit à la naissance de son second enfant: «Après, il m'a épousé, il a fait tout ce qu'il devait faire pour moi et je suis allée le rejoindre en noce. Quand je suis allée le rejoindre en noce, on a eu le temps de faire deux enfants, le mariage a commencé à être en difficulté, on a divorcé... Maintenant quand j'ai divorcé alors, j'ai porté mon enfant dans le dos et je suis allée travailler, je suis allée travailler.» (Marième, 31 janvier 2002) Marième a insisté plusieurs fois, pendant notre entretien sur la mort prématurée de son père et sur le fait que sa famille ne soit constituée que de filles, elles sont cinq sœurs. En effet, nous pouvons remarquer l'importance prééminente de l'homme dans le système familial traditionnel, que ce soit le père, le frère ou le mari: «Oui, un travail de *Janx*, je travaille, je travaille, je travaille jusqu'à ce que quelqu'un me dise qu'il veut m'épouser» (Marième, 31 janvier 2002). À l'époque où Marième a rencontré cet homme qu'elle a épousé, elle travaillait dans la ville administrative de Kaolack, non loin de Mbour, qui est la ville la plus proche de son village d'origine Maar. C'est après son divorce qu'elle va franchir l'étape d'aller à Dakar, capitale du Sénégal. Elle avait désormais la charge de deux enfants et les salaires sont plus élevés dans la capitale.

Dans plusieurs cas que nous avons vus, avoir un homme à proximité, joue directement sur l'entrée ou la sortie de la femme du marché du travail domestique. Car, ne pas avoir un homme à proximité dans le système familial,

affaiblit le système de solidarité familiale et conduit les femmes sans hommes à se débrouiller elles-mêmes. Mais cela semble être plus lié au fait d'avoir un époux ou non, comme nous pouvons le noter chez Sokhna Faye qui, malgré le fait d'avoir un frère, s'inscrit ou sort du marché du travail domestique en fonction de son mariage, comme Marième. Lorsque nous avons rencontré Sokhna Faye, elle cherchait déjà du travail depuis un an, sans en trouver un régulier. Cependant, elle trouve parfois des personnes pour qui «faire du linge», de façon ponctuelle car, précise-t-elle, «le travail d'une personne de mon âge et celui d'une jeune fille ce n'est pas pareil»; tout ce que la jeune fille peut faire dans une maison, cette dernière ne peut plus le faire mais, quand les employeurs recherchent une employée pour le linge, parfois, ils lui proposent. «Les changements survenant dans l'organisme humain au cours des cycles de la vie constituent donc une dimension de la carrière» (Hughes, 1996: 180) qui se traduit ici par la spécialisation dans le linge qui est aussi une contrainte venant des employeurs qui préfèrent des employées plus jeunes. En effet, «dans un système de travail, il existe en général des postes pour ceux qui ont dû abandonner l'activité centrale» (Hughes, 1996: 182).

«Une carrière correspond pour une part à des changements dans la répartition du temps et de l'effort entre les diverses activités constitutives d'un métier et les autres activités qui se créent au sein du système global dans lequel

s'insère la carrière considérée » (Hughes, 1996: 181). À 38 ans, Sokhna Faye commence donc à être guidée vers la spécialisation de lingère et à être considérée comme vieille par les employeurs qui souvent, nous explique-t-elle aussi, sont plus jeunes qu'elle et sont plus à l'aise pour employer des jeunes filles, ils le sont moins d'après elle, pour commander une personne de son âge sauf pour un travail ponctuel comme le linge. En

effet, le critère d'âge pour un emploi familial prête à confusion surtout lorsque l'employée doit se substituer partiellement à l'épouse en jouant une partie du rôle qui est traditionnellement imparti à celle-ci. La confusion dans la répartition des rôles entre la femme domestique et la femme épouse reste sensible malgré le contrôle social exercé sur les domestiques que nous allons également de mettre en évidence.

Le contrôle social des domestiques

Le contrôle social s'effectue dans l'espace public et privé. Par espace public nous entendons ici les marchés de louage de la main-d'œuvre et leur mode de gérance. Ils sont classés en catégories. Sur les marchés gérés par des hommes, qui perçoivent ouvertement une prime de la part de l'employeur, on évalue le contrôle sur les domestiques. On dira par exemple que « les filles sont plus disciplinées chez Diallo (marché géré par Diallo) que chez Samaké (marché géré par Samaké) ». Notons qu'en parlant des filles de Samaké, les employeurs font implicitement allusion à l'idée du fosterage. Comme nous le rappelle Suzanne Lallemand (1993: 13), fosterage est un « vieux nom normand » introduit par Mauss pour parler des enfants séparés de leurs parents biologiques et qui sont accaparés par leur éducateur. Lorsque les domestiques sont gérées par des femmes appartenant à la classe de celles avec qui la sexualité n'est pas

permise (les sœurs chrétiennes), elles ont la réputation d'être sérieuses. Par contre, lorsqu'elles s'autogèrent et qu'elles appartiennent à la classe des femmes avec qui la sexualité de plaisir n'est pas permise (marché du Point E à Dakar, quartier semi-résidentiel), on dit qu'elles sont hautaines. Et lorsque les domestiques qui s'autogèrent peuvent appartenir à la classe des femmes avec qui une sexualité de plaisir est permise (marché de la City Bank), on les traite de prostituées. Les marchés sont ainsi considérés comme des maisons où se développent des mœurs et des moralités spécifiques.

Cette distinction collective des domestiques est aussi valable sur le plan individuel. On voit alors comment un lieu public où se négocie l'appropriation du seul travail domestique de la femme a du mal à se défaire des références sexuelles auxquelles elles sont associées dans le cadre de l'appropriation

totale de la femme par l'institution du mariage. Il en découle que payer et/ou entretenir une femme donne automatiquement un droit de regard sur sa sexualité. Le salaire des domestiques étant très bas, leur contrat comprend encore leur entretien. Aussi, il y a un contrôle des mœurs de ces «épouses potentielles» tout comme pour l'épouse effective. C'est un contrôle qui s'exerce sur leur corps physique, selon leur occupation du temps et de l'espace public. Dans l'espace privé, la topologie symbolique de la maison de l'employeur sert à réserver certains accès aux seuls propriétaires. De même, le contrôle des normes d'hygiène de la domestique sert à contrôler son corps. On veille à ce que la domestique n'éclipse pas l'épouse par la distinction de son habillement, ses soins de beauté, son occupation de l'espace. En général, l'épouse y veille dès les négociations qui ont lieu sur le marché. Les domestiques habitent des baraquements dans les bas quartiers mais l'organisation du travail domestique les conduit à se retrouver régulièrement en présence de leurs patronnes d'où l'importance de «marqueur» de leurs différences. L'arrangement des sexes d'Erving Goffman (2002) se mue ici en arrangement de classes sociales de femmes, mais reprenons le point de

vue de l'employée pour clarifier notre propos.

Marième préfère un emploi dans lequel elle ne ferait que la cuisine et, qui lui permet de passer la nuit chez son employeur pour éviter les coûts du transport. Pourtant, elle travaille pour 45 000 FCFA (environ 70 euros par mois), c'est une femme mûre, elle est à un sommet de sa carrière mais, elle n'a ni les moyens de se payer le transport journalier ni de se nourrir quotidiennement; elle accepte donc les conditions de couchage, quelle qu'elles soient et, au dernier travail, elle dormait au salon: «il y a un endroit où j'ai travaillé et où on me faisait dormir dans la cuisine, beaucoup de patrons le font. (...) et beaucoup ne donnent pas de matelas mais à mon dernier travail, c'est au salon que je dormais mais on m'avait donné un petit matelas. Dormir au salon ou dans la cour, c'est comme du gardiennage. Je me changeais dans un petit cagibi où il y avait des souris or c'est un danger sanitaire et si elles grignotent mes habits, ils ne vont pas me les rembourser.» Au-delà de la topologie symbolique de la maison de l'employeur qui sert de «marqueur» de leurs différences, ces dernières sont aussi réactivées dans le cadre de la relation de travail entre femme domestique et femme employeuse.

Travail domestique et genre

Dans les maisons sénégalaises nous notons une déclinaison de pouvoir

hiérarchique allant du maître de maison à la domestique en passant par la

maîtresse de maison. Et, avec le maintien institutionnel de la division sexuelle du travail dans le foyer, le maître de maison se présente comme le chef suprême, au-dessus des rapports entre femmes et parfois, il est amené à arbitrer des conflits entre son épouse et sa domestique. L'exemple de Marième peut l'illustrer. Dans son travail, elle a mal fait une commission, elle s'explique mais sa patronne ne décolère pas, «elle fulminait, fulminait, vous savez, les affaires de filles...» Cela a dégénéré: «je voulais monter en aviser son mari qui dormait là-haut, elle a dit que non, que cela ne pouvait avoir lieu. Elle m'a empoigné et m'a dit que je n'allais pas y aller alors, je lui ai dit: "donc, donnez-moi mon argent, que je m'en aille" mais quand elle refusa de donner l'argent, c'est là que la bagarre a commencé, qu'elle a émis l'insulte et que moi aussi, je me suis vengée (...), vous entendez! Puis, le mari est descendu et a dit que la dispute était finie. On lui a demandé ce qui s'était passé entre nous, elle a menti et quand elle a eu fini de raconter, son mari s'est mis de son côté,

il se mit de son côté... Son mari aussi, a pris l'argent et me l'a donné. Quand il me le donna, moi aussi, je suis rentrée et c'était fini.» (Marième, 31 janvier 2002)

Le discours de Marième révèle des rivalités latentes et manifestes dans les rapports verticaux et horizontaux qui se dessinent entre l'épouse et la domestique dans la division morale du travail qui consiste en une répartition des tâches en fonction de leur désirabilité. La subordination financière et psychologique de la maîtresse de maison fait d'elle, non seulement un agent de pouvoir réel mais aussi, une alliée ou une concurrente de sa domestique. Car, la patronne et la travailleuse domestique «ont toutes deux intériorisé l'idée de leur infériorité inhérente à leur nature de femmes. (...) L'employeur-femme a le loisir de s'identifier au pouvoir mais elle n'en est pas le représentant ultime. Elle le sait tout comme sa domestique» (Rollins J. 1990: 73). Au-delà des relations entre femmes, on retrouve aussi des cas de harcèlement pour dominer le corps biologique et social de la femme domestique.

Confusion des rôles

Rama cherche du travail sur le marché de la City Bank mais elle profite également du réseau de placement de domestiques chez les coopérants, bien connu de ses tantes. Et comme les coopérants ont une durée de travail limitée à Dakar, ses contrats prennent souvent

fin au bout de 6 mois ou de 1 an. Il lui arrive donc de travailler chez des autochtones. Nous l'avons retrouvée sur le marché après une rupture de contrat avec un autochtone, elle nous explique que c'était la première fois qu'elle travaillait chez un «mauvais»

patron. Elle pense que les blancs ont plus d'humanité, pourtant elle-même, a un père blanc qui l'a abandonnée. Son jugement qui ne rencontre pas celui d'autres employées ayant travaillé chez des coopérants, est-il la preuve soit de son impartialité, soit de sa nostalgie affective? Sa mère travaillait pour un coopérant avec qui elle a eu une liaison, elle s'est retrouvée enceinte et est décédée à son accouchement. Rama semble entretenir de simples relations de travail avec ses employeurs, elle est fiancée et a deux enfants. D'ailleurs, ce sont les propositions déplacées de son dernier employeur qui sont à l'origine de la rupture de son dernier contrat. C'était un célibataire qui lui a fait des avances. Quand elle a refusé, il l'a harcelée sexuellement en mettant en avant des différences de coutume religieuse, ethnique et sociale, entre classes d'employeurs et d'employées et en changeant les règles en cours de contrat, en l'occurrence, en ce qui concerne la nourriture.

«Oui, j'avais un travail mais c'était chez un homme célibataire. Au bout de trois mois que je travaillais là-bas, il a dit qu'il m'aimait. Moi je lui ai répondu que c'est le travail qui m'a amené chez lui, ce n'est pas la prostitution. Il a commencé à me faire des histoires. Moi aussi, je ne lui ai pas dit que je laissais (tomber le travail). J'ai attendu que ça soit lui qui vienne me dire que c'était fini. J'ai travaillé jusqu'à la période du ramadan pendant laquelle, quand je travaillais, il ne me donnait plus ni petit déjeuner ni déjeuner. Un jour, je lui ai demandé pourquoi il ne me donnait plus ni

déjeuner, ni petit déjeuner. Il a répondu que c'est parce qu'il était musulman et que c'était la période du Ramadan. Je lui ai dit que moi, je n'étais pas musulmane et il a répondu que les Toubab (les occidentaux) faisaient comme ça. Je lui dis: "ah! Les Toubab font comme ça mais nous, nous ne nous étions pas entendus comme ça." Et j'ai laissé comme ça. Un jour, il est allé travailler, il ne m'a pas laissé de l'argent pour acheter de l'Omo (marque de produit de nettoyage) afin de laver et de nettoyer. J'ai pris l'argent de mon transport pour acheter de l'Omo. Je suis restée jusqu'à quatre heures, je ne l'ai pas vu alors, je me suis levée et je suis rentrée déjeuner. Lorsque je suis arrivée le lendemain matin, il m'a demandé pourquoi je ne l'ai pas attendu. Je lui ai dit que je ne pouvais pas l'attendre jusqu'à l'heure où il rentrait parce que qu'il ne m'avait donné ni petit déjeuner ni déjeuner. Il m'a dit qu'on n'avait pas négocié d'heure dans le contrat. J'ai répondu qu'on n'avait pas négocié pour l'heure mais qu'on avait négocié pour qu'il me donne à manger. Il m'a dit de laisser. Je lui ai dit de me donner mon argent et il m'a répondu d'attendre le lendemain pour venir le prendre. Je lui ai dit non, qu'il me donne mon argent. Depuis qu'il m'a donné mon argent jusqu'à présent, je suis là et je n'ai pas trouvé un autre travail alors que j'ai mes deux enfants» (Rama, 4 février 2002).

Nous avons rencontré Rama sur le lieu de recrutement de la City Bank or, ce lieu a aussi la réputation d'être fréquenté par des filles à la recherche

d'aventures. Marième, que nous y avons rencontrée aussi, nous précise qu'elle connaît la réputation de ce lieu mais qu'elle n'y est pas pour ça. Cependant, même lorsque les travailleuses domestiques n'ont pas été rencontrées sur ce lieu, elles font souvent l'objet de la tyrannie sexuelle des hommes. Nous avons d'ailleurs déjà observé sur le marché de Samaké que les filles étudient bien la négociation quand l'employeur était un homme célibataire. Quant aux sœurs du bon pasteur, elles se montrent très prudentes voire méfiantes avant d'accepter de placer une fille chez un célibataire. La disponibilité des filles au travail domestique

pousse certains hommes à vouloir aussi en disposer sexuellement. Pourtant, les femmes, lorsqu'elles doivent produire du travail domestique à valeur marchande, doivent aussi s'organiser sur le plan familial à savoir, dans leur travail domestique à usage familial car, le travail domestique dont il est question ici est constitué d'activités ménagères dites reproductives quand elles sont effectuées par une femme solidaire du patrimoine familial par des liens d'alliance ou de parenté, mais qui deviennent des activités productives pour la personne qui l'effectue pour une famille avec qui elle ne partage pas directement les profits patrimoniaux..

Solidarités familiales pour permettre l'échange du travail domestique

À présent, nous allons donc observer les conditions du travail domestique salarié et les formes d'organisation pour disposer et vendre la force du travail domestique. Ici, nous prendrons donc en compte l'organisation familiale de la domestique: celle qui lui permet de se mettre à la disposition de ses employeurs afin d'être attentive à la façon dont les domestiques évoluent sur le plan professionnel et familial. À ce propos, Marième nous dit, «avec mon travail, je ne peux pas m'occuper de mes enfants en même temps». «Depuis qu'on s'était dit au revoir, mon mari et moi (depuis qu'on s'est quitté)

jusqu'à présent, je travaillais avec l'enfant (...). J'ai travaillé, travaillé, travaillé jusqu'à ce que mon enfant soit sevré, je l'ai emmené chez ma mère. Quand elle se réveille, elle s'occupe de l'enfant pendant que je suis là, en train de travailler pour l'aider, elle et mon enfant, oui, de travailler pour l'aider, elle et mon enfant, jusqu'à ce que ce que ma mère soit malade. Quand ma mère a été malade, ma grande sœur l'emmena à Mbour, quand elle l'a emmenée à Mbour (...) ma mère n'avait à sa charge que l'une d'elle, l'autre, la mère de Pape Samb (son ex-mari), c'est-à-dire que l'une, quand ma mère est décédée, ma

grande sœur qui l'avait (la mère) prit pour la soigner, l'a aussi pris en charge. Ma grande sœur, oui c'est elle qui a pris en charge mon enfant» (Marième). Nous lui avons demandé: «Vous étiez d'accord?» Elle a répondu: «Oui, car sinon, le travail que je fais, je ne pourrais pas le faire en m'occupant également d'elle. (...) Elle m'a dit: "(...) comme vous n'avez pas une très bonne santé, laissez, je vais continuer à m'en occuper. Après, ils l'ont retenu là-bas mais cela n'empêche pas que dès que j'ai de l'argent ici, je lui achète deux ou trois robes que je lui envoie.»

Ainsi, le travail domestique salarié tel qu'il se pratique aujourd'hui au Sénégal, demande une disponibilité si grande qu'il ne peut être exercé par des travailleuses qui ont des enfants que si elles trouvent des solutions en dehors de l'organisation de ce métier notamment, en bénéficiant de la solidarité familiale traditionnelle. Marième a divorcé mais même mariées, ses deux autres sœurs sont obligées de continuer à faire du travail domestique. Sa grande sœur qui s'occupe de sa fille et qui habite toujours leur Village Maar, continue de pratiquer la migration saisonnière et trouve un arrangement dans la constitution familiale traditionnelle à savoir ici, la polygamie. Le mari de sa sœur est navigateur mais, il n'arrive pas toujours à lui envoyer de l'argent pendant ses longues absences et cela oblige ses deux femmes à s'organiser pour aller à Mbour à tour de rôle, comme lingères. La sœur de Marième est saisonnière car elle a une coépouse qui prend en charge

le travail domestique à usage familial pendant son absence comme elle-même le fait quand sa coépouse va travailler à son tour, l'autre moitié de l'année pendant laquelle elle a une activité de commerce artisanal financé grâce à son travail domestique salarié, elle se fait tisser des pagnes qu'elle revend. «Alors, elle aussi elle fait du linge, quand elle lave, qu'elle repasse et qu'elle le ramène à la personne, celle-ci le lui paie et ainsi elle peut venir à son propre secours et à celui de ses enfants. Elle en vit aussi, oui! Même si son mari lui envoie de l'argent. Quand elle travaille dans ça et qu'elle rentre (...) elle achète de l'encens, elle achète des... des... du fil pour tisser des pagnes et les vendre. (...) quand le Nor (la saison sèche) se termine, elle rentre car elle a une coépouse. Quand elle rentre, sa coépouse y va. Mais sa coépouse aussi, elle, sa maison... sa mère a une maison à Mbour. Oui, elle a des frères aussi alors que nous, nous n'avons pas de grand-frère» (Marième, 31 janvier 2002).

Nous voyons ainsi plusieurs types d'organisation familiale qui permettent aux femmes de concilier leur vie familiale au travail domestique rémunéré. C'est donc en s'appuyant sur les autres femmes de la famille d'orientation et de procréation que les femmes arrivent à dégager du temps pour produire du travail domestique. La solidarité familiale s'impose également en cas de maladie. Par exemple, Marième nous dit «je n'ai pas encore d'argent à la banque car ce que j'avais pu garder, j'ai aidé ma mère avec, lors de sa maladie, on

ne peut pas garder de l'argent quand sa mère est là-bas et qu'elle n'a pas de quoi manger et boire. (...) j'avais gardé près de 30000 FCFA, j'en ai payé mon transport pour aller voir ma mère puis j'ai donné le reste de l'argent pour ses soins». C'est de l'argent qu'elle confie à sa sœur qui habite toujours leur village natal et qui l'a pris en charge pendant sa maladie. Marième n'a pas pu rester longtemps près de sa mère car il a fallu qu'elle revienne à son travail pour pouvoir continuer à l'aider. «Je suis revenue à mon travail. Tout ce que je pouvais dégager de mon salaire, je leur envoyais

pour qu'elle se soigne jusqu'à la fin.» La solidarité familiale empêche l'accumulation de capital mais sa mère, en gardant ses enfants a pu la libérer pour qu'elle travaille. En plus d'être verticale, la solidarité familiale est également horizontale car en évoluant dans le travail domestique, Marième a également pu économiser et envoyer l'argent du transport pour que sa sœur vienne travailler à Dakar. Ces organisations sont basées sur la solidarité des femmes mais le symbolisme de la protection masculine reste très présent dans l'esprit de Marième.

Conclusion

Les relations sociales de classe situées au niveau des relations entre femmes – épouse et domestique – nous ont permis de découvrir le travail domestique en tant qu'objet économique dans le système d'échange sur les marchés et en tant qu'objet sociologique dans le système patriarcal de domination masculine. Ces deux systèmes se recouvrent, ils sont même consubstantiels (Kergoat, 1984) et révèlent les rapports sociaux de sexe. La domestique est plus qu'une employée, «elle est le prolongement ou le substitut de la femme au foyer» (Rollins, 1990: 74). Ainsi, malgré la construction sociale d'un «marché du travail domestique» et l'émancipation des domestiques qui commence à en découler, ces dernières continuent de dire qu'elles font un travail de jeune fille

ou de *Janx* et elles sont appelées *Janx* par leur employeur. C'est-à-dire qu'elles sont considérées comme des êtres puérils, quel que soit leur âge ainsi que l'ont souligné Whisson et Weil en étudiant les domestiques en Afrique du Sud: «L'infériorité attribuée au serviteur imprègne toute son identité, mais elle est aussi inéluctable. La "fille" en grandissant deviendra normalement une dame, la servante restera une "fille" toute sa vie» (1971: 39).

Bibliographie

Corbin J. 1991, "Trajectory as an analytic tool", Paper presented at the 1991 Stone Symposium for the study of symbolic interaction, University of California, San Francisco, feb. 7-9.

- Goody E. N. 1982, *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa*. London, Cambridge University Press.
- Granovetter M. 1985, "Economic action and social structure: the problem of embeddedness", dans *American Journal of Sociology*, 91: 481-510.
- Hughes E. C. 1996, *Le Regard sociologique. Essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, Editions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Lallemand S. 1993, *La Circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan.
- Maillassoux C. 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero.
- Rollins J. 1990, «Entre femmes. Les domestiques et leurs patronnes», dans *ARSS*, 84: 63-77.